Image not found or type unknown

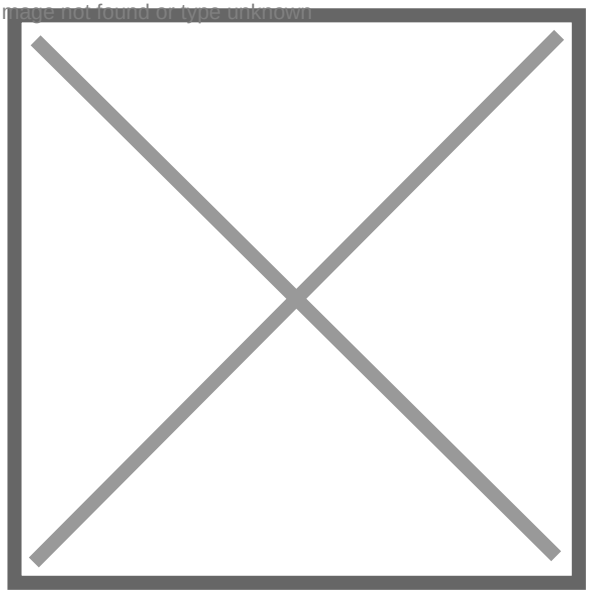

Demande risquée de l'employeur

Par **jeapylone**, le **13/01/2011** à **18:59**

Bonjour,

Aujourd'hui mon responsable m'a informé que je serai filmée demain pour apparaître dans une vidéo interne de l'entreprise. Ladite vidéo est sensé mettre en scène le personnel du siège de notre entreprise en train de 'flâner' (jouer aux cartes, pêcher, jouer au solitaire...) sur notre lieu de travail, et serait diffusée durant notre réunion annuelle. Le but de la vidéo est d'être ironique pour faire comprendre aux employés de nos succursales que le personnel du siège n'est pas payé à ne rien faire.

Plusieurs points me choquent et je ne sais pas vraiment comment réagir à cela:
- le fait d'être filmée n'a pas réellement été demandé mais a plus été "imposé"
- le fait d'être filmée sur mon lieu de travail en train de jouer aux cartes n'est pas pour moi ironique mais plutôt dégradant aux yeux de mes collègues
- attendant une potentielle augmentation durant un prochain entretien annuel, j'ai peur de me la faire refuser si je refuse de figurer sur cette vidéo
- le fait d'être filmée sur mon lieu de travail en train de jouer aux cartes pendant mes heures de travail ne pourrait-il pas être utilisé plus tard contre moi en tant que preuve dans le cadre d'un licenciement?

Je suis sûre d'oublier d'autres types de dommage collatéraux qu'une telle vidéo pourrait entraîner à mon égard, mais du coup je suis un peu perdue...

Y-a-t'il des pistes de réponse quant à cette situation pour contourner ce problème?

Merci d'avance !

Par **P.M.**, le **13/01/2011** à **19:07**

Bonjour,
Vous pourriez refuser que cette vidéo soit diffusée en fonction de votre droit à l'image...
Il est en revanche évident qu'une telle mise en scène ne pourrait pas être utilisé dans un cadre disciplinaire puisque organisée par l'employeur...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés